

Assemblée générale de l'OMPI

**Quarantième session (20^e session ordinaire)
Genève, 26 septembre – 5 octobre 2011**

RAPPORT DU JURY DE SÉLECTION EN VUE DE LA NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES DE L'OMPI

établi par le jury de sélection

1. Le présent document contient le rapport du jury de sélection en vue de la nomination du vérificateur externe des comptes de l'OMPI, qui récapitule la procédure de sélection suivie par le jury de sélection ainsi que la recommandation de celui-ci en vue de la nomination du vérificateur externe des comptes de l'OMPI.

2. L'Assemblée générale est invitée à approuver la recommandation du jury de sélection en vue de la nomination du vérificateur externe des comptes de l'OMPI, consignée aux paragraphes 13 et 14 du rapport du jury de sélection.

[Le rapport du jury de sélection suit]

RAPPORT DU JURY DE SÉLECTION EN VUE DE LA NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES DE L'OMPI

Rappel

1. Lors de la réunion des assemblées des États membres de l'OMPI en septembre 2007, il a été décidé de mettre en place un mécanisme pour sélectionner un vérificateur externe des comptes et remplacer le vérificateur actuel à la fin du mandat en cours (2011). Conformément à cette décision, le Bureau international a transmis, le 31 mars 2010, un Appel à propositions destiné à recueillir des soumissions techniques et financières en vue de la nomination du vérificateur externe des comptes, la date limite de réception étant fixée au 30 juin 2010.

Constitution du jury de sélection

2. Conformément au document WO/PBC/14/5, modifié et approuvé par l'Assemblée générale de l'OMPI le 1^{er} octobre 2009, un jury de sélection a été désigné, composé des coordonnateurs de chacun des sept groupes d'États membres de l'OMPI. L'invitation a été envoyée par le Directeur général aux représentants permanents des États membres de l'OMPI agissant en qualité de coordonnateurs de chacun des sept groupes d'États membres de l'OMPI.

3. Les personnes ci-après ont été nommées membres du jury de sélection en vue de la nomination du vérificateur externe des comptes de l'OMPI :

M. Makiese Kinkela AUGUSTO (Angola)

M. Faiyaz Murshid KAZI (Bangladesh)

Mme Alexandra GRAZIOLI (Suisse)

M. Grega KUMER (Slovénie)

M. José Ramón LÓPEZ DE LEÓN IBARRA (Mexique)

M. Askhat RYSKULOV (Kirghizistan)

M. YUAN Yuan (Chine)

4. Le jury de sélection a été convoqué par le Bureau international et a commencé à se réunir les 7, 8 et 12 juillet 2010. Au cours de ces sessions, il a adopté son règlement intérieur et désigné M. José Ramón LÓPEZ DE LEÓN IBARRA en qualité de président et M. Grega KUMER en qualité de vice-président. Conformément au règlement intérieur, le Directeur général a nommé M. Avarð BISHOP, chef du Bureau de déontologie de l'OMPI, en qualité de secrétaire du jury de sélection.

5. Des représentants des Services des finances et de la Division de l'audit et de la supervision internes de l'OMPI, en concertation avec l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI, ont établi une liste de projets de critères de sélection pondérés de manière appropriée (grille d'évaluation), qui a été soumise au jury de sélection pour examen.

Critères de sélection

6. Les critères de sélection proposés étaient ceux qui étaient mentionnés dans l'Appel à propositions, à savoir :

Indépendance : autonomie avérée vis-à-vis d'autres institutions ou organes du gouvernement; intégrité; objectivité dans l'acquittement des fonctions et des responsabilités; aptitude à déterminer de manière autonome la portée des vérifications.

Qualifications des cadres et du personnel : conformité par rapport aux normes de vérification des comptes du Groupe de vérificateurs externes des comptes des Nations Unies et respect des règles déontologiques régissant leurs travaux; qualifications professionnelles, compétences et ressources humaines disponibles; participation à des organismes professionnels de comptabilité ou de vérification des comptes reconnus sur le plan international tels que l'Organisation internationale des institutions supérieures du contrôle des finances publiques (INTOSAI), la Fédération internationale des comptables (IFAC), etc.; très bonne connaissance de l'anglais et d'au moins une autre langue officielle des Nations Unies; et connaissance des normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS).

Formation et expérience : existence d'un programme d'enseignement professionnel continu destiné au personnel; expérience de l'audit des organisations du système des Nations Unies ou d'autres organisations nationales ou internationales du secteur public ou non gouvernemental; personnel adéquatement formé aux méthodes modernes de vérification des comptes, possédant une vaste expérience de l'audit; et expérience de l'audit des systèmes de planification des ressources d'entreprise (ERP).

Méthode et stratégie de vérification : planification détaillée des tâches afin que l'audit couvre toutes les ressources de l'OMPI; réalisation d'audits financiers et de conformité ainsi que d'audits d'économie, d'efficacité et de qualité-prix; et collaboration avec la Division de l'audit et de la supervision internes de l'OMPI afin d'optimiser l'utilisation des ressources limitées en matière de vérification des comptes.

Rapports de vérification des comptes : communication rapide des résultats du travail de vérification à la direction et aux organes de l'OMPI sous la forme de lettres de gestion et de rapports de vérification détaillés. Les rapports de vérification des comptes devront être précis, complets, équilibrés, justes et constructifs.

Coût : les honoraires les plus compétitifs.

Évaluation technique

7. Le jury a approuvé la grille à utiliser pour l'évaluation technique des propositions, à la suite de quoi les propositions qui avaient été reçues au plus tard à la date de clôture (30 juin 2010) ont été ouvertes conformément à la procédure établie en matière de passation de marchés.

8. Des représentants des Services des finances et de la Division de l'audit et de la supervision internes ont procédé à une évaluation technique préliminaire, qui a ensuite été examinée par la Division de l'audit et de la supervision internes, puis les résultats ont été communiqués au jury de sélection.

Présélection

9. Après une analyse des résultats de l'évaluation technique, un examen des observations formulées par la Division de l'audit et de la supervision internes, puis des consultations du jury, le jury de sélection a arrêté, le 27 octobre 2010, la liste des candidats présélectionnés suivante :

- a) le Contrôleur-vérificateur général des comptes de l'Inde;
- b) l'Office du vérificateur général des comptes de la Norvège; et
- c) l'Office national de vérification des comptes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Exposés oraux

10. Les trois candidats présélectionnés ont été invités à présenter des exposés oraux devant le jury de sélection, après quoi le jury a posé des questions auxquelles ces candidats ont répondu. En outre, le jury de sélection avait préparé un certain nombre de questions habituelles qui avaient été soumises à l'avance aux candidats. Le but des exposés oraux et des séances de questions-réponses était de permettre aux membres du jury de mieux apprécier les propositions et de pouvoir obtenir des informations supplémentaires et des précisions afin de faciliter le processus de sélection.

11. Les exposés oraux ont été présentés les 10 et 11 janvier 2011. Les informations recueillies à partir de ces exposés ont été utilisées dans le cadre du processus d'évaluation technique.

12. Le jury de sélection a délibéré au sujet de sa recommandation les 21 et 28 janvier 2011.

Recommandation

13. Le 28 janvier 2011, le jury de sélection, agissant conformément à l'article 9 de son règlement intérieur, a pris sa décision par vote au scrutin secret. Les membres du jury ont signé le rapport final du jury (joint en annexe). À la suite de ce vote, il a été décidé de recommander le candidat ayant recueilli la meilleure évaluation, à savoir le Contrôleur-vérificateur général des comptes de l'Inde, à l'Assemblée générale en vue de sa nomination en qualité de vérificateur externe des comptes de l'OMPI, conformément au Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI, pour une période six ans commençant en janvier 2012, après négociation d'un projet de contrat par le Bureau international avec ce candidat.

14. Le jury de sélection a demandé au Secrétariat de veiller à ce que le projet de contrat intègre les annexes I, II, III et IV jointes à l'Appel à propositions transmis le 31 mars 2010 en vue de la nomination du vérificateur externe des comptes de l'OMPI, ainsi que tout accord conclu dans le cadre des négociations.

[L'annexe suit]



JURY DE SÉLECTION EN VUE DE LA NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES DE L'OMPI

Le jury de sélection en vue de la nomination du vérificateur externe des comptes de l'OMPI, après avoir voté au scrutin secret le 28 janvier 2011 (avec le résultat suivant : cinq voix pour le contrôleur-vérificateur général des comptes de l'Inde et deux voix pour l'Office national de vérification des comptes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, tous les membres du jury sélection étant présents) recommande à l'Assemblée générale de l'OMPI la nomination du candidat ayant recueilli la meilleure évaluation :

le Contrôleur-vérificateur général des comptes de l'Inde

conformément au Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, en qualité de vérificateur externe des comptes de l'OMPI pour une période six ans commençant le 1^{er} janvier 2012.

.....
M. Makiese Kinkela AUGUSTO
(Angola)

.....
M. Faiyaz Murshid KAZI
(Bangladesh)

.....
Mme Alexandra GRAZIOLI
(Suisse)

.....
Mr. Grega KUMER
(Slovénie)

.....
M. José Ramón LÓPEZ DE LEÓN IBARRA,
(Mexique)

.....
M. Askhat RYSKULOV
(Kirghizistan)

.....
Mr. YUAN Yuan
(Chine)



JURY DE SÉLECTION EN VUE DE LA NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES DE L'OMPI

Le jury de sélection en vue de la nomination du vérificateur externe des comptes de l'OMPI a adopté le Rapport du jury de sélection ci-joint le 11 mars 2011 :

.....
M. Makiese Kinkela AUGUSTO
(Angola)

.....
M. Faiyaz Murshid KAZI
(Bangladesh)

.....
Mme Alexandra GRAZIOLI
(Suisse)

.....
M. Grega KUMER
(Slovénie)

.....
M. José Ramón LÓPEZ DE LEÓN IBARRA
(Mexique)

.....
M. Askhat RYSKULOV
(Kirghizistan)

.....
M. YUAN Yuan
(Chine)

[Fin de l'annexe et du document]